

Rapport Annuel SLIME Services locaux d'intervention pour la maitrise de l'énergie

Programme PRO-INFO-PE-01 Septembre 2018



Association CLER 47 avenue Pasteur 93100 Montreuil Tél: 01 55 86 80 00

Web: www.cler.org
Courriel: slime@cler.org

Fiche synthèse SLIME 2017

En 2017, 34 collectivités locales pilotent un SLIME:

- **12 Conseils départementaux** : Ardèche, Aude, Gard, Gironde, Jura, Lot, Mayenne, Morbihan, Pas-de-Calais, Savoie et Val-de-Marne
- 1 Conseil régional : La Réunion
- 3 Communautés d'agglomération : Valence Romans Agglo, Saint Brieuc Armor, CARENE
- 3 Communautés de communes : Lamballe Terre & Mer, Cœur de Savoie, Pays de Colombey et Sud Toulois
- 1 Communauté urbaine : Grand Paris Seine Oise
- 4 CCAS: Malaunay, Grenoble, Valenciennes, Saint-Nazaire
- 2 Métropoles : Brest Métropole, Bordeaux Métropole
- 1 Pôle d'équilibre territorial et rural : Grand Quercy
- 4 Villes : Montfermeil, Besançon, La Roche sur Yon, Lille
- 2 Syndicats : Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Vendée, Syndicat Intercommunal d'Énergies d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre
- 1 Établissement public territorial : Grand Orly Seine Bièvre

En 2017, ces territoires:

- représentent 3,6 millions de ménages, soit 13% de la population nationale
- ont accompagné 7764 ménages en précarité énergétique, soit 2‰ de leur population locale, vers une solution de sortie de leur situation
- ont investi plus de **4,9 millions d'euros** dans la lutte contre la précarité énergétique et ainsi généré **613 GWh cumac** en certificats d'économie d'énergie « précarité énergétique»

En métropole, 27131 ménages ont reçu une visite à domicile

Ces ménages ont tous bénéficié d'un diagnostic sociotechnique à leur domicile. Ils ont été repérés par des donneurs d'alerte puis orientés vers une ou plusieurs solutions locales les aidant à améliorer leur situation.

Les difficultés qu'ils rencontrent face à la gestion de l'énergie et l'accès à un confort thermique minimal est flagrant :

- près d'un tiers (32%) ont recours à des aides financières liées à l'énergie (principalement au FSL)
- plus d'un tiers se restreint (35%)
- 1 ménage sur 4 utilise un chauffage d'appoint

Ces difficultés sont notamment dues à la faiblesse de leurs revenus : 22% des ménages bénéficient des tarifs sociaux de l'énergie.

¹ En Région Réunion 5000 ménages ont reçu une visite à domicile, voir p.6

Un vivier de donneurs d'alerte à explorer

Les ménages sont orientés vers le SLIME par des acteurs qui, de près ou de loin, dans leurs activités professionnelles ou bénévoles, sont amenés à rencontrer des ménages fragiles, du point de vue de l'énergie.

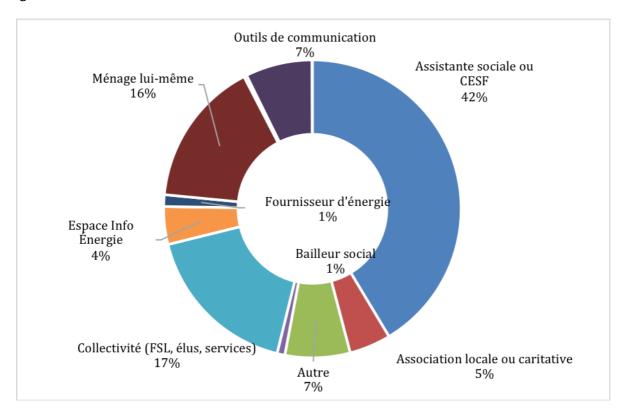


Figure 1 : Méthode de repérage pour les collectivités métropolitaines

En métropole², le premier axe de repérage des ménages via le SLIME est la mobilisation des **travailleurs sociaux**, qui, au contact de personnes susceptibles d'être en situation de précarité énergétique, permettent de repérer 42% des ménages. Vient ensuite le traitement des **stocks de dossiers FSL** (17%). Les ménages sont également plus nombreux à **prendre directement contact** avec les animateurs SLIME (16% en 2017, contre 6% en 2016). Cela est lié à une bonne identification des dispositifs déployés depuis plusieurs années et à un succès du bouche-à-oreilles suite aux visites déjà réalisées. Les **outils de**

D'autres acteurs tels que les **associations locales et caritatives** (5%), les **Espaces Info Énergie** (4%), les **bailleurs sociaux** (1%) et les **opérateurs logement** (1%) permettent également de repérer des ménages. La catégorie « autre » (7%) regroupe **divers dispositifs locaux**, des **actions événementielles** (stands, permanences, ateliers collectifs) et **de multiples structures** (agences immobilières à vocation sociale).

communication touchent également un nombre important de ménages (7%).

² Les résultats du Conseil Régional de La Réunion sont présentés en page 4.

Des orientations vers des solutions diverses sur les territoires

L'orientation vers une ou plusieurs solutions qui permettra au ménage de sortir de la précarité énergétique est l'aboutissement du SLIME³.

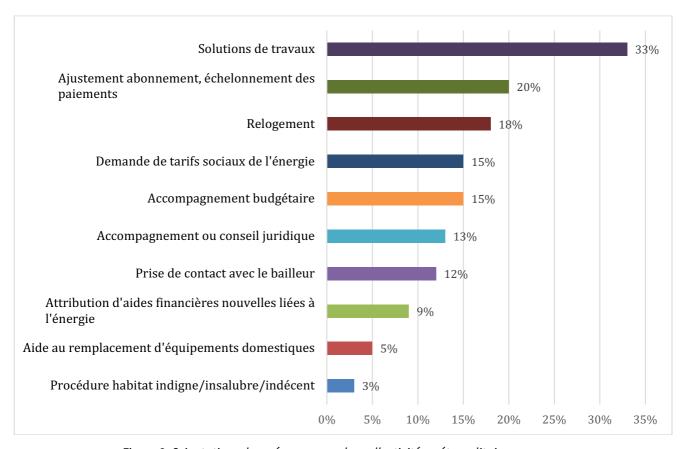


Figure 2: Orientations des ménages pour les collectivités métropolitaines

En 2017:

- **Un ménage sur trois** est orienté vers **une solution de travaux.** Pour les propriétaires occupants, c'est près de trois ménages sur quatre qui sont orientés vers ce type de solution.
- 20% des ménages verront leur abonnement d'électricité ou de gaz ajusté ou leurs paiements échelonné.
- 18% des ménages ont été orientés vers un relogement.
- 15% ne bénéficiant pas des tarifs sociaux de l'énergie pourront y avoir recours.
- Pour 12% des ménages, le bailleur est contacté, et pour 5% une action de médiation travaux est engagée
- 15% bénéficieront d'un accompagnement social et budgétaire et 13 % d'un accompagnement ou un conseil juridique

Un coût variable selon les collectivités

Le coût moyen d'un SLIME est de **158 152 € par an**, soit **635 € par ménage**. Ce coût varie d'un SLIME à l'autre, selon les objectifs assignés (1 à 20 ‰), le type de territoire, la maturité du dispositif, et le choix des collectivités quant aux ressources allouées (profil des chargés de visites, équipements d'économies d'énergie installés chez les ménages, temps consacré à l'animation …).

³ Le total des orientations proposées dépasse les 100% car les ménages peuvent être orientés vers plusieurs solutions.

En région Réunion, 5000 ménages ont reçu une visite.

Le SLIME piloté par le Conseil régional de la Réunion bénéficie à 5000 ménages, soit plus de la moitié des résultats 2017 pour l'ensemble des SLIME. Au vu du poids de ce dispositif sur le programme national et ses spécificités territoriales (notamment climatiques), à ce titre, une distinction est opérée avec les résultats métropolitains.

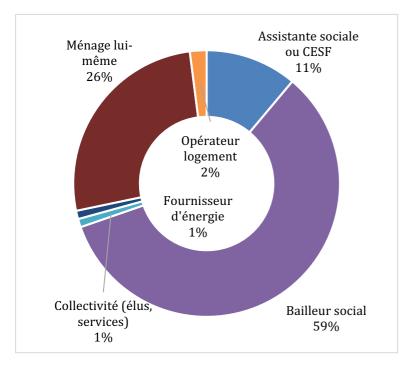


Figure 3 : Méthode de repérage pour la Région Réunion

Depuis 2014, le Conseil régional de la Réunion pilote un SLIME, avec une montée en charge progressive. Au cours de l'année 2017, **5000 ménages** ont reçu une visite, soit près de deux fois plus qu'en 2016.

Ces derniers sont principalement repérés via les bailleurs sociaux (59%). Les ménages sont également plus nombreux à solliciter directement le dispositif (26%).

Près des deux tiers des ménages sont orientés vers une solution de travaux, et plus précisément vers le dispositif Eco-Solidaire pour l'installation d'un chauffe-eau solaire.

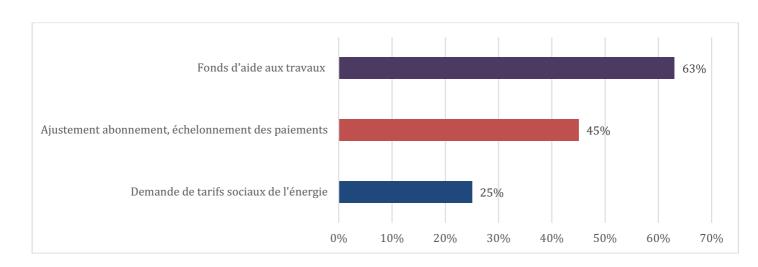


Figure 4 : Orientations proposées pour la Région Réunion

Rapport annuel SLIME 2017

A. Présentation du programme SLIME

En 2017, l'Observatoire National de la Précarité Energétique estime que **5,6 millions de ménages** sont en situation de **précarité énergétique**. Le **programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie)** vise précisément à **massifier le repérage de ces ménages**, en mettant en œuvre un dispositif local d'animation territoriale par :

- l'organisation de la chaîne de détection
- un diagnostic sociotechnique systématique, à travers une visite à domicile
- l'orientation des ménages vers des solutions durables de sortie de la précarité énergétique

Les dispositifs locaux SLIME sont des systèmes territorialisés de visites à domicile, nécessitant une animation pour mobiliser les partenaires locaux en amont et en aval. Ils sont éligibles aux Certificats d'Économies d'Énergie « précarité énergétique », dans le cadre du programme PRO-INFO-PE-01 coordonné par le CLER.

En 2017, le SLIME est mis en œuvre sur 32 territoires par 34 collectivités.

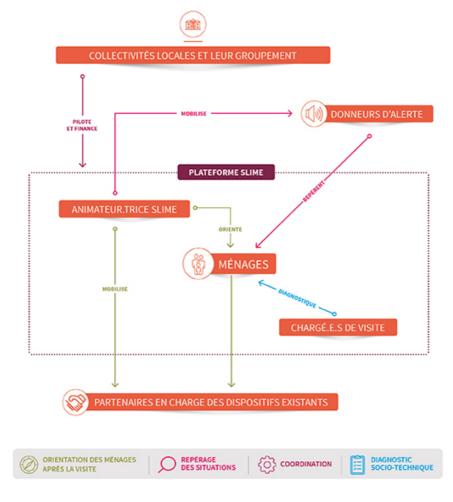


Figure 1 : Schéma du dispositif SLIME

Suivi du programme

Chaque semestre (en avril et en octobre) après la clôture des appels à candidature, le CLER réunit le comité de suivi du SLIME pour examiner les dossiers de candidature et de renouvellement et échanger sur le déploiement du programme et le développement d'outils associés.

Ce comité, animé par le CLER, est constitué de : l'ADEME, l'Assemblée des Départements de France, l'ANAH, Régions de France, la Fondation Abbé Pierre, le Pôle National des CEE, deux sociologues de l'énergie (Christophe Beslay et Marie-Christine Zélem).

B. Les dispositifs et les collectivités pilotes

Depuis son lancement début 2013, 50 dispositifs SLIME ont été pilotés et 32 sont actifs en 2017.

1. Répartition géographique

Ces collectivités⁴ se répartissent dans **11 des 18 Régions** métropolitaines et d'Outre-Mer : Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Grand-Est, Hauts-de-France, Ile-de-France, Normandie, Nouvelle Aquitaine, Occitanie, Pays-de-la-Loire et Réunion.

2. Population concernée

Ces collectivités représentent **3,6 millions de ménages** (soit **13% de la population nationale**), avec un minimum de 2 400 ménages, un maximum de 590 000 et une moyenne à 110 000 ménages. Un tiers des collectivités porteuses d'un SLIME ont entre 80 000 et 150 000 ménages.

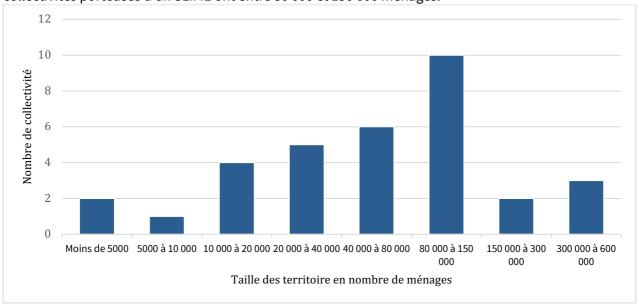


Figure 2 : Répartition des territoires selon la taille (en nombre de ménages)

3. SLIME, un outil de politique publique

Le SLIME peut être piloté par les services en charge de l'habitat, des questions sociales ou de solidarité, de l'environnement et de l'énergie, voire du développement durable. Les approches territoriales sont sensiblement différentes, selon le service qui le pilote, sa capacité à travailler de manière transversale avec les autres services et ses liens avec les acteurs qu'il peut mobiliser pour le repérage des ménages en précarité énergétique (travailleurs sociaux, acteurs de terrain en lien avec les ménages...).

⁴ Voir le tableau récapitulatif des dispositifs SLIME, page 8.

Par ailleurs, le SLIME est intégré dans les politiques publiques existantes⁵, tel que le Plan climat air-énergie territorial (PCAET), le Programme Local pour l'Habitat, l'Agenda 21, ou le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Ils sont également fortement associés à des dispositifs existants comme les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et les plateformes locales de la rénovation énergétique.

4. Le coût d'un SLIME

Le coût moyen d'un SLIME est de 158 151 € par an, ce qui revient à 635 € par ménage.

Ce coût varie d'un SLIME à l'autre, selon les objectifs assignés (de 1 à 20 ‰), le type de territoire, la maturité du dispositif, et le choix des collectivités quant aux ressources allouées (profil des chargés de visites, équipements d'économies d'énergie installés chez les ménages, temps consacré à l'animation).

La « maturité » du SLIME est une donnée importante. Au cours de l'année de lancement, une collectivité touchera souvent moins de ménages que prévu, rendant le coût par ménage plus élevé. Ses ressources seront principalement allouées aux rencontres avec les acteurs de terrain qui identifieront les ménages pour leur faire connaître le SLIME et les sensibiliser à la précarité énergétique.

Plus en détails :

- Les **animateurs SLIME** passent en moyenne **97 jours par an** pour coordonner, sensibiliser les donneurs d'alerte et animer les partenariats. Ce temps est indispensable pour pouvoir rencontrer régulièrement les partenaires. La forte augmentation de ce chiffre par rapport à l'année précédente (84 jours par an) s'explique par une plus forte mobilisation des collectivités sur ce volet, conscientes de son importance à la fois en amont, pour repérer un grand nombre ménages et en aval, pour s'assurer qu'ils puissent être effectivement orientés vers des solutions présentes sur les territoires. Cette augmentation est également liée à l'arrivée de collectivités opérant sur de plus grands territoires et avec des objectifs ambitieux, ce qui nécessite une plus forte coordination (Conseils départementaux, Métropoles).
- Le temps dédié à la communication est légèrement plus élevé que l'année précédente: 5 jours en moyenne par dispositif en 2017 contre 4 jours en 2016. Ce temps est nécessaire pour créer les outils la première année.
- Les petits **équipements d'économies d'énergie et d'eau** installés lors des visites coûtent en moyenne **52€ par ménage.**
- Enfin, l'achat de matériel de mesure pour équiper les chargés de visite sont également éligibles aux CEE via le SLIME (en 2017, seules 3 collectivités en ont bénéficié, les autres étant déjà souvent équipées). Ce coût s'élève à 310 € en moyenne par dispositif.

Par ailleurs, le **coût des visites à domicile** (la moitié du budget de mise en œuvre d'un SLIME) est très **variable** d'une collectivité à l'autre (facteur de 1 à 8), en partie selon le profil des chargés de visite. Les coûts directs liés aux visites ne sont pas toujours moindres quand celles-ci sont réalisées par des **volontaires du service civique** ou des personnes en **emploi d'avenir**. Leurs **besoins en formation**, **suivi** et **encadrement** sont **d'autant plus élevés** et se répercutent sur les coûts d'animation et de coordination.

8

⁵ Voir le tableau récapitulatif des dispositifs SLIME, page 8.

Récapitulatif des dispositifs SLIME actifs en 2017

		NIF L						
Collectivité/s pilote/s	Territoire	ménages	Cadre	Modalités de visite	Profil	Nb de visite Obj. Réalisé		Statut (2018)
CCAS : Grenoble	Entier	86 000	Autre	2 visite/s en binome par Salarié en insertion	Salarié en insertion	108	1,2‰	En cours
CCAS : Malaunay	Entier	2 351	TEPCV	2 visite/s en binôme par Travailleur social	Travailleur social	11	4,7%	En cours
CCAS: Valenciennes	Entier	21 437	Dispositif d'aides curatives (hors FSL) ; FSL	2 visite/s en solo par Travailleur social	Travailleur social	11	1,5‰	En cours
Communauté d'agglomération : Valence Romans Agglo	Entier	20000	PDALHPD	2 visite/s en solo par Volontaire du Service Civique	Volontaire du Service Civique	233	2,5‰	En cours
Communauté urbaine : Grand Paris Seine et Oise	Ex-communautés d'agglomération Mantes en Yvelines et Seine-et-Vexin	69323	Plateforme locale de la rénovation énergétique	2 visite/s en solo et binôme par salarié en insertion	salarié en insertion	180	2,6‰	En cours
Communauté d'agglomération : Saint-Brieuc	14 communes de Sant-Brieuc Agglomération	51783	Plateforme locale de la rénovation énergétique	2 visite/s en solo par Ambassadeur Anah	Ambassadeur Anah	54	1‰	En cours
Communauté d'agglomération et CCAS : CARENE et CCAS de Saint-Nazaire	CARENE	55692	Programme local de l'habitat	1 visite/s en solo par Travailleur social	Travailleur social	0	,	En cours
Communauté de communes : Lamballe Terre & Mer	Entier	11379	PDALHPD, TEPCV ; Plateforme locale de la rénovation énergétique	2 visite/s en solo par Conseiller énergie	Conseiller énergie	58	5,1%	En cours
Communauté de communes : Cœur de Savoie	Entier	14481	Plateforme locale de la rénovation énergétique ; TEPOS ; PCAET	2 visite/s en solo par Emploi aidé	Emploi aidé	27	1,9‰	En cours
Communauté de communes : Pays de Colombey et du Sud Toulois	Entier	5500	TEPOS	2 visite/s en binôme par Emploi aidé	Emploi aidé	0		En cours
Conseil départemental : Ardèche	Entier	140800	FSL ; Plan d'Action pour l'Habitat	1 visite/s en solo par Conseiller énergie	Conseiller énergie	88	0,6‰	Terminé
Conseil départemental : Aude	Communautés de communes	74853	Volet prévention du Fond Unique Logement	1 visite/s en solo par Ambassadeur efficacité énergétique	Ambassadeur efficacité énergétique	83	1,1%	Demande de renouvellement
Conseil départemental : Bas-Rhin	Tout le département sauf CU de Strasbourg	402935	PDALHPD; Plan d'Action pour l'Habitat; FSL; opération programmée	1 à 2 visite/s en solo par Volontaire du Service Civique	Volontaire du Service Civique	119	0,3‰	En cours
Conseil départemental : Gard	60% du département	240000	PDALHPD; PCAET; Plan d'Action pour l'Habitat	1 visite/s en solo par Conseiller logement	Conseiller logement	43	0,5‰	En cours
Conseil départemental : Gironde	2 pôles territoriaux de solidarité	118599	PDALHPD ; FSL ; opération programmée	1 visite/s en solo par Conseiller énergie	Conseiller énergie	120	1,3‰	En cours
Conseil départemental : Jura	Unité territoriale	58086	PDALPHD	2 visite/s en binôme par Conseiller énergie et Travailleur social	Conseiller énergie et Travailleur social	78	1,3‰	En cours
Conseil départemental : Lot	Entier	79600	FSL ; opération programmée ; Plan d'Action pour l'Habitat	1 visite/s en solo et binôme par Ambassadeur Anah ou Conseiller énergie	Ambassadeur Anah ou Conseiller énergie	191	2,4‰	En cours
Conseil départemental : Mayenne	Entier	132163	PDALHPD	3 visite/s en binôme par Conseiller logement	Conseiller logement	20	0,6‰	En cours
Conseil départemental : Morbihan	Entier	333140	FSL	1 visite/s en solo par Conseiller logement	Conseiller logement	51	0,5‰	En cours
Conseil départemental : Pas de Calais	Entier	590000	FSL	1 visite/s en solo par Ambassadeur Anah	Ambassadeur Anah	289	1,2%。	Terminé
Conseil départemental : Savoie	Territoire de l'Avant Pays Savoyard	10316	PCAET ; Fond d'aides aux travaux	2 visite/s en binôme par Conseiller énergie	Conseiller énergie	0	,	En cours
Conseil départemental : Val de Marne	3 Villes	83913	Plateforme locale de la rénovation énergétique	2 visite/s en solo et binôme par Ambassadeur Anah	Ambassadeur Anah	199	2,4‰	En cours

Collectivité/s pilote/s	Territoire	Nb de ménages	Cadre	Modalités de visite	Profil	Nb de visite Obj. Réalisé		Statut (2018)
Conseil Régional : La Réunion	Entier	297014	PDALHPD;SRCAE;AME	1 visite/s en solo par Conseiller énergie ou CESF	Conseiller énergie ou CESF	5000	22,4‰	En cours
Etablissement Public Territorial : Grand Orly Seine Bièvre	Partie essonienne du territoire	25204	PCAET	1 visite/s en solo par Inspecteur salubrité	Inspecteur salubrité	0	-	En cours
Métropole : Bordeaux métropole	Entier	134 668	PCAET; PLRE; Plan d'Action pour l'Habitat	1 visite/s en solo par Conseiller énergie	Conseiller énergie	29	0,4‰	En cours
Métropole : Brest métropole	Entier	97752	PIG, actions contre la mal logement	1 visite/s en solo par Travailleur social	Travailleur social	151	1,5‰	En cours
Pôle d'équilibre territorial et rural : Grand Quercy	Entier	50000	TEPCV	2 visite/s en binôme par Ambassadeur Anah	Ambassadeur Anah	145	2,9‰	En cours
Syndicat d'énergie : SIEEEN	Entier	83689	FSL et Fonds d'aide aux travaux	1 visite/s en binôme par Conseiller énergie, Travailleur social	Conseiller énergie, Travailleur social	37	0,4‰	En cours
Ville : Montfermeil	Entier	7336	Politique de la ville	2 visite/s en solo par Ambassadeur Anah	Ambassadeur Anah	41	5,6‰	En cours
Ville : Lille	Entier	96531	Politique de la ville	1 visite/s en solo par Travailleur social	Travailleur social	103	1,1%	En cours
Ville : Besançon	Entier	120000	Politique de la ville	2 visite/s en solo par Conseiller énergie	Conseiller énergie	156	1,3‰	En cours
Ville et Syndicat : La Roche sur Yon et le Sydev	Ville de La Roche sur Yon	25000	Plan territorial de lutte contre la précarité énergétique ; Dispositif d'aides curatives (hors FSL) ; Politique de la ville	3 visite/s en binôme par Travailleur social et Travailleur social et Conseiller Énergie Conseiller Énergie	Travailleur social et Conseiller Énergie	69	2,8‰	En cours

C. Les résultats de 2017 plus en détails

Les résultats présentés dans ce rapport n'ont pas de valeur statistique absolue, mais reflètent les situations observées dans le cadre des dispositifs SLIME.

1. Des objectifs ambitieux

Dès 2014 le programme SLIME a souhaité rehausser les objectifs des collectivités en fixant à 2 ‰ la proportion de ménages qui bénéficient d'un diagnostic sociotechnique, et ce à partir de la deuxième année de fonctionnement.

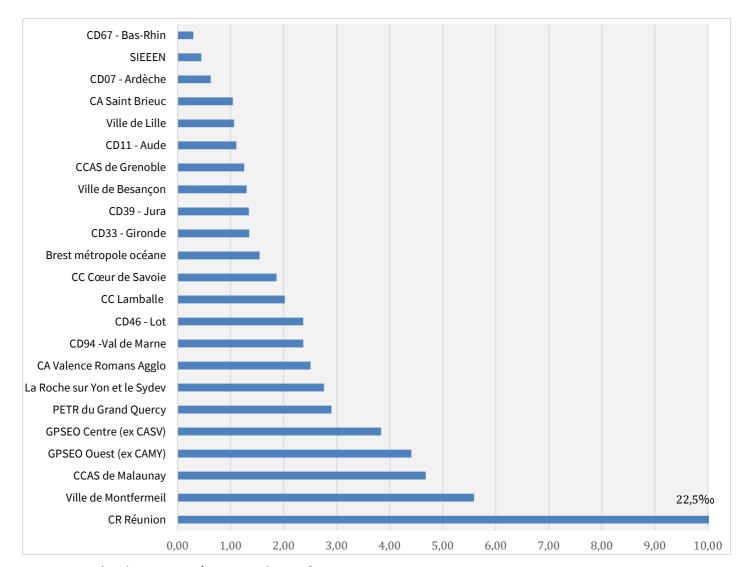


Figure 3 : Nombre de visite ‰ ménages par dispositif SLIME

La plupart des SLIME actifs 12 mois en 2017 ont atteint leurs objectifs sur 1 an (de 1‰ pour la première année et 2‰ la seconde) et une partie d'entre eux l'ont même largement dépassé.

Sept sont en dessous de l'objectif, ce qui peut s'expliquer par les raisons suivantes :

- La première année d'opération, le SLIME demande du temps pour rencontrer et sensibiliser les donneurs d'alerte afin de les convaincre du bénéfice que le SLIME peut apporter aux ménages en précarité énergétique. La preuve par l'exemple en est le meilleur moyen. Ainsi, l'identification peut prendre du temps.
- Les **compétences de la collectivité** jouent aussi un rôle dans sa capacité à mettre en œuvre les réseaux. Une communauté d'agglomération disposant de peu de prérogatives sur le champ social, et donc peu de contacts avec les travailleurs sociaux, aura besoin d'aller sur le terrain, de se faire connaître et reconnaître par ces acteurs pour pouvoir les mobiliser.

 Il arrive que les ressources ne soient pas en adéquation avec les objectifs à atteindre: ce qui structurellement ne permet pas de toucher suffisamment de ménages. Ce cas de figure est rare, car le CLER veille à analyser les dossiers de candidature le plus finement possible pour conseiller au mieux les collectivités pilotes.

2. Profil des ménages ayant reçu une visite à domicile

Les résultats ci-dessous concernent **2602 ménages**, ayant reçu des visites dans le cadre des **31 dispositifs métropolitains.** La partie 2.4 est dédiée au dispositif de la région Réunion.

2.1 Statut d'occupation du logement

Le SLIME concerne tous les ménages en précarité énergétique, **quel que soit le statut d'occupation du logement**. Les locataires du parc privé (41%) et du parc public (38%) constituent la majorité des bénéficiaires. Les propriétaires occupants représentent près d'un quart des ménages visités.

Statut d'occupation	SLIME (2017)	SLIME (2016)	Ensemble des ménages français ⁶	Ménages en précarité énergétique ⁷	Chiffres ENL 2013 TEE>10% 8
Locataire privé	40%	41%	22%	30%	30%
Locataire public	36%	38%	17%	20%	28%
Propriétaire occupant	23%	21%	58%	50%	42%
Hébergé à titre gratuit (ou			3 %	NC	NC
autre)	0%	0 %			

La forte proportion de locataires (parcs privé et public) est liée aux profils des donneurs d'alerte, principalement les travailleurs sociaux, parfois via le FSL, qui sont sollicités pour des aides curatives. Paradoxalement, les propriétaires occupants, pour lesquels des solutions durables existent pour rénover son logement sont moins souvent identifiés que les locataires. On remarque une légère augmentation de la part des propriétaires occupants depuis deux ans.

Les efforts sont à fournir en amont pour faciliter le repérage des ménages propriétaires occupants et en aval pour concevoir des solutions adaptées aux locataires.

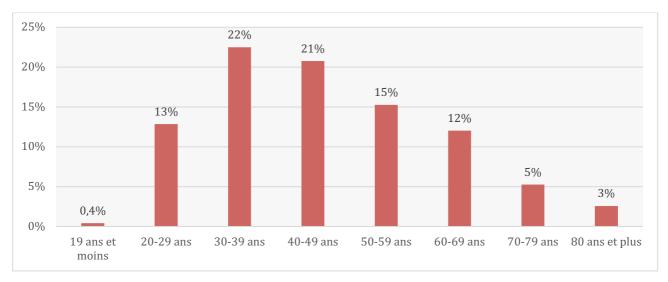
2.2. Type de ménages

Pour la majorité des ménages repérés (56%), la personne de référence est âgée de 20 à 49 ans.

⁶ Estimation annuelle du parc de logements, Insee et SOeS (Service de l'observation et des statistiques du Ministère de l'Environnement) – Insee 2014.

⁷ Source enquête Phebus, SOeS 2013. Taux d'effort énergétique > 10% pour les 3 premiers déciles de revenu.

⁸ Calculs à partir de l'Enquête Logement 2013 de l'Insee.



Les ménages Figure 4 : Répartition des ménages ayant reçu une visite par tranche d'âge les plus fragiles, familles monoparentales notamment, sont plus nombreux, comparativement à la moyenne nationale et aux données de l'enquête nationale logement.

Type de ménage	SLIME (2017)	SLIME (2016)	Chiffres INSEE (2011) ⁹	Chiffres ENL TEE >10% ¹⁰ (2013)
Couple sans enfant	11 %	13%	26 %	21 %
Couple avec enfant(s)	28 %	30%	27 %	14 %
Personne seule	32 %	28%	34 %	49 %
Famille monoparentale	26 %	28%	8 %	16 %
Autre	3 %	1%	5 %	-

Les chargés de visite n'ayant pas toujours accès à cette information, un cinquième des dates de construction n'est pas renseignée.

Date de construction du logement	SLIME (2017)	SLIME (2016)	Chiffres ENL 2013 ¹¹	Chiffres MEDDE ¹²
Avant 1948	31%	27%	35 %	31,5 %
Entre 1949 et 1974	35%	47 %	36 %	27 %
Après 1975	33%	32 %	28 %	41,5 %

2.3. Stratégie retenue face à la précarité énergétique avant la visite

Près d'un tiers des ménages ont bénéficié d'aides financières liées à l'énergie (32%), il s'agit principalement du FSL. Un quart des ménages (23%) bénéficient des tarifs sociaux de l'énergie ou du chèque énergie.

La facture d'énergie pesant trop lourd dans leur budget, 35% des ménages choisissent de restreindre leurs consommations énergétiques et leur confort. Ce taux est supérieur à celui du niveau national¹³

⁹ Insee, Recensement de population 1999 et 2011.

¹⁰ Calculs à partir de l'Enquête Logement 2013 de l'Insee.

¹¹ Calculs à partir de l'Enquête Logement 2013 de l'Insee.

¹² Service de l'observation et des statistiques du Commissariat général au développement durable, FILOCOM 2010.

¹³ Source Source Phebus SOeS 2013.

(tous ménages confondus).

Une autre stratégie consiste à **utiliser un chauffage d'appoint** (pour mieux maitriser ses dépenses, tout en bénéficiant d'un minimum de confort thermique). Elle est utilisée par **plus d'un ménage sur quatre.**

2.4. Profils des ménages et des logements pour la région Réunion

Statut d'occupation	SLIME Réunion	Type de ménage	SLIME Réunion	Date de construction du logement	SLIME Réunion
Locataire privé	5%	Couple sans enfant	23%	Avant 1948	0%
Locataire public	60%	Couple avec enfant(s)	28%	Entre 1949 et 1974	9%
Propriétaire occupant	34%	Personne seule	20%	Après 1975	91%
Hébergé à titre gratuit (ou autre)	1%	Famille monoparentale	28%		

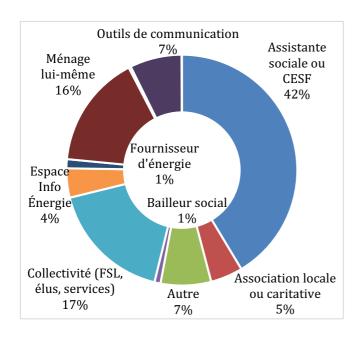
Pour la Région Réunion, les ménages accompagnés en 2017 sont principalement des locataires publics (60%) et des propriétaires occupants (31%). Cela est lié à une forte mobilisation des bailleurs sociaux comme donneurs d'alerte. La majorité des logements occupés ont été construits après 1975, ce qui correspond à la tendance observée pour l'ensemble du parc de la Région (86,7% des logements ont étés construits après 1970¹⁴).

En région Réunion, beaucoup de ménages en situation de précarité énergétique habitent des logements informels. Mais cela ne se retrouve pas dans les ménages accompagnés dans le cadre du SLIME.

3. Méthodes de repérage utilisées

3.1 Méthodes de repérage - métropole

Le SLIME vise à **organiser une chaine de détection**. En amont des visites, le dispositif prévoit et organise l'information et la coordination régulière des partenaires concernés, notamment pour les donneurs d'alerte et relais locaux à même d'identifier des ménages susceptibles de bénéficier d'une visite à domicile.



Le premier axe de repérage des ménages via le SLIME est la mobilisation des **travailleurs sociaux**, qui, au contact de personnes susceptibles d'être en situation de précarité énergétique, permettent de repérer 42% des ménages.

Vient ensuite le traitement des **stocks de dossiers FSL** (17%).

Les ménages sont également plus nombreux à **prendre directement contact** avec les animateurs SLIME (16% en 2017, contre 6% en 2016). Cela est lié à bonne identification des dispositifs déployés depuis plusieurs années et à

un succès du bouche-à-oreilles suite aux visites déjà réalisées.

Figure 5 : Méthode de repérage pour les collectivités métropolitaines

Les **outils de communication** touchent également un nombre important de ménages (7%).

D'autres acteurs tels que les associations locales et caritatives (5%), les Espaces Info Énergie (4%), les bailleurs sociaux (1%) et les opérateurs logement (1%) permettent également de repérer des ménages. La catégorie « autre » (7%) regroupe divers dispositifs locaux, des actions événementielles (stands, permanences, ateliers collectifs) et de multiples structures (agences immobilières à vocation sociale, guichets uniques de l'énergie…).

Cette répartition montre **l'importance de la sensibilisation des donneurs d'alerte** sur la précarité énergétique pour identifier les ménages. Ce travail, parfois fastidieux, doit être répété tout au long du dispositif, comme le soulignent les collectivités.

	Locataires (parc	Locataires (parc	Propriétaires .
Donneur d'alerte	privé)	public)	occupants
Assistante sociale ou CESF	51%	39%	27%
Collectivité (FSL, élus, services)	20%	20%	10%
Ménage lui-même	6%	12%	10%
Bouche-à-oreille	6%	6%	10%
Autre	5%	6%	12%
Association locale ou caritative	4%	6%	3%
Outils de communication	3%	5%	18%
Espace Info Énergie	2%	3%	9%
Fournisseur d'énergie	2%	1%	1%
Bailleur social	-	2%	-
Nombre de ménages	1042	927	601

Exemple: 20% des locataires sont identifiés par la collectivité.

Les outils de communication ont été particulièrement efficaces pour toucher les propriétaires occupants (18% des repérages pour cette catégorie). Ces derniers sont également nombreux à solliciter eux-mêmes l'animateur SLIME (10%) et à s'informer via le bouche-à-oreilles (10%).

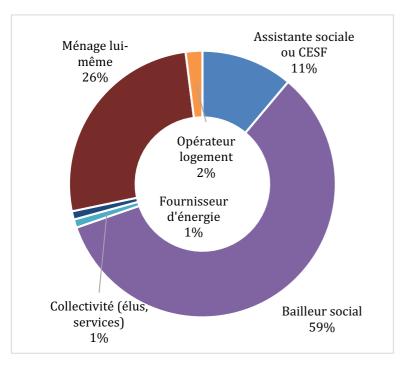
Les méthodes de repérage varient selon le type de collectivité :

- Les **départements** mobilisent particulièrement le FSL (50%) et les travailleurs sociaux (24%).
- Les **communautés d'agglomération et communautés urbaines** repèrent principalement via les travailleurs sociaux (40%) et les outils de communication (11%)
- Les **villes et les CCAS** mobilisent en particulier les travailleurs sociaux (34%), puis les donneurs d'alertes collectivité (FSL, élus, services) (23%). Un certain nombre de ménage les sollicitent directement (20%).
- **Communauté urbaine et Métropole** ont repéré les ménages via divers moyens: travailleurs sociaux (29%), EIE et plateforme locale de la rénovation (18%), associations locales ou caritatives (7%), autre (café énergie, PLRE...) (15%), bouche-à-oreille (14%). Elles ne mobilisent pas, ou très peu le FSL.
- Les **communautés de communes** repèrent via les travailleurs sociaux (28%) et les associations

locales ou caritatives (28%), les outils de communication (20%) ainsi que la collectivité et le FSL (13%).

3.2 Méthodes de repérage - Réunion

Depuis 2014, le Conseil régional de la Réunion pilote un SLIME, avec une montée en charge progressive. Au cours de l'année 2017, **5000 ménages** ont reçu une visite.



Une grande partie (26%) des ménages prend contact elle-même avec l'opérateur du SLIME (la Société Publique Locale Énergie Réunion).

Ce SLIME mobilise particulièrement les bailleurs sociaux, qui repèrent 59% des ménages, soit 2900 ménages en 2017. La sollicitation de ces donneurs d'alertes pourrait être davantage utilisée par les SLIME métropolitains.

Figure 6 : Méthode de repérage pour la région Réunion

4. La visite à domicile

La visite au domicile des ménages repérés est systématique, elle est l'occasion de réaliser un **diagnostic** sociotechnique, pour :

- améliorer le confort des ménages en installant des équipements d'économies d'énergie
- qualifier la situation sociale et financière du ménage
- vérifier l'adéquation des abonnements eau, électricité, gaz
- qualifier le bâti (moisissures, mauvaise isolation...)
- **orienter le ménage** vers une solution qui l'aidera à sortir de la précarité énergétique

4.1 Le nombre de visite par ménage

Nombre de visite	Nombre de
par ménage	collectivité
Une visite	14
Deux visites	16
Trois visites	2
Un ou deux visites	1

Les collectivités ont le choix de réaliser ces diagnostics en **une seule visite** (14 collectivités sur 32) ou **deux**. Les collectivités sont plus nombreuses à choisir cette seconde option (16 collectivités sur 32, qui aide à affiner les données relevées, à s'adapter aux besoins du ménage en complétant les équipements installés et à constater l'appropriation de certains gestes. Deux collectivités réalisent 1 ou 2 visites, en fonction des besoins du ménage. Une collectivité a fait le choix d'en réaliser trois, avec une pré-visite

sociale.

4.2 Le profil des chargés de visites

En 2017, les interventions chez les ménages se font seul (20 collectivités) ou en binôme (9

collectivités). Pour trois collectivités, les chargés de visite interviennent seuls ou en binôme, selon les cas.

Les profils des intervenants peuvent être complémentaires : dans l'approche (sociale / énergie) ou dans le statut (salarié en insertion accompagné par un travailleur social). Combiner des profils différents au sein du binôme permet aussi de rendre les **approches plus complémentaires** et fluidifier l'intervention (par un **partage clair des tâches**).

Profil du/des chargé/s de visite	Modalités d'intervention
Emploi aidé (autre que emploi d'avenir)	En binôme
Volontaire du Service Civique	En binôme
Conseiller énergie et Travailleur social	En binôme
Ambassadeur Anah avec Volontaire du Service Civique	En binôme
Travailleur social avec conseiller énergie ou ambassadeur Anah	En binôme
Travailleur social avec conseiller énergie	En binôme
Ambassadeur Anah ou conseiller énergie	Seul ou en binôme
Conseiller énergie	Seul ou en binôme
Travailleur social	Seul ou en binôme
Ambassadeur Anah	Seul ou en binôme

Plus de la moitié **des collectivités choisissent de réaliser cette activité en interne**, entièrement ou en binôme avec un partenaire externe. En tout, plus d'une trentaine de structures sont mobilisées pour réaliser des visites en plus des collectivités.

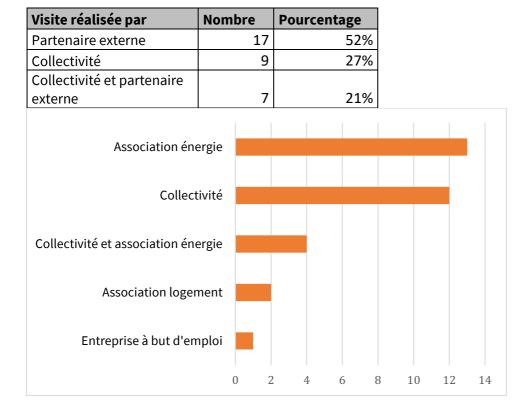


Figure 7 : Structures réalisant les diagnostics sociotechniques

La majorité des collectivités mobilisent des profils qualifiés, conseillers énergie (36%), travailleurs sociaux (20%) ou conseillers logement opérateurs habitat (10%)

Près d'un quart des collectivités s'appuient sur des dispositifs tels que les ambassadeurs de l'Anah, les insertion salariés en ou les volontaires du service civique. Des profils peu expérimentés nécessitent un important effort de formation. On observe que de plus en plus de collectivités font le choix pérenniser ces postes ou de faire appel à des profils plus expérimentés.

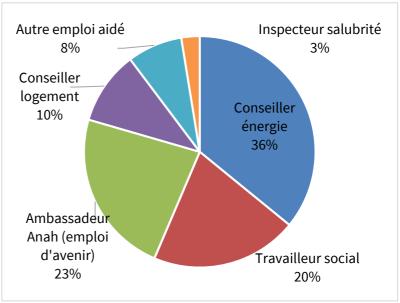


Figure 8 : Profil des chargés de visites réalisant les diagnostics sociotechniques chez les ménages

4.3 Équipements posés lors de la visite

Lors de chaque visite, des petits équipements d'économie d'énergie ou d'eau visant à réduire la facture du ménage ou à améliorer son confort, sont installés chez le ménage (par le chargé de visite ou le ménage lui-même). Depuis 2016, les collectivités sont tenues d'installer systématiquement les équipements.

En 2017, **50 444 équipements** ont été posés, ce sont principalement des lampes basse consommation, des systèmes hydro-économes pour douches et robinets et des thermomètres.

Équipements	Nombre	
Lampe basse consommation (classe A)	20 040	40%
Lampe à LED	8 476	17%
Système hydro-économe pour robinet	8 079	16%
Pomme de douche hydro-économe	5 322	11%
Thermomètre	1 916	4%
Coupe-veille (ou multiprise) simple	1 630	3%
Joint de fenêtre	1 034	2%
Sablier de douche	931	2%
Bas de porte	919	2%
Thermomètre de réfrigérateur	885	2%
Réducteur de débit pour chasse d'eau	513	1%
Coupe-veille (ou multiprise) automatique ou programmable	362	1%
Réflecteur de chaleur	337	1%
Double-rideau épais	49	-

Ces équipements sont choisis en fonction des besoins du ménage. Il n'existe pas de kit type.

En 2017, ces équipements coûtent en moyenne 52€ par ménage aux collectivités. Pour plusieurs dispositifs, une part de ces équipements est fourni par des fournisseurs d'énergie.

5. Préconisations et orientations proposées suite à la visite

Dans le cadre d'un SLIME, les ménages sont orientés après la visite à domicile, vers un ou plusieurs dispositifs leur permettant d'engager une résolution de leur situation de précarité énergétique. Le SLIME, comme outil d'animation territoriale, ne cherche pas à devenir un dispositif supplémentaire sur un territoire mais à mettre en cohérence des programmes existants, de manière à orienter des ménages vers eux.

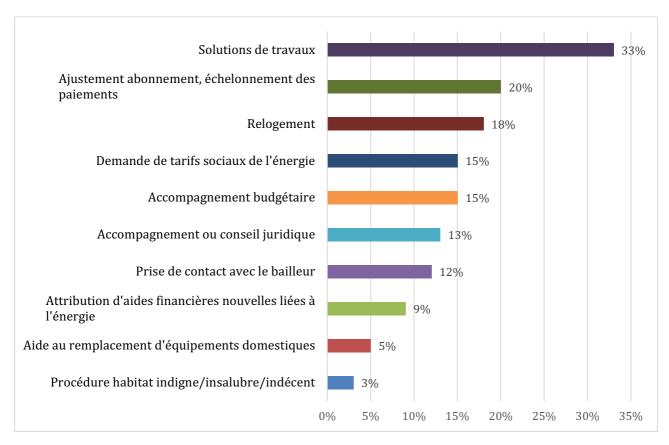


Figure 9 : Répartition des ménages par action proposée pour les collectivités métropolitaines

En 2017:

- Un ménage sur trois est orienté vers une solution de travaux (opérateurs habitat, EIE, fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie, compagnons bâtisseurs). Pour les propriétaires occupants, c'est près de trois ménages sur quatre qui sont amenés à réaliser des travaux.
- 20% des ménages verront leur abonnement ajusté ou leur paiement échelonné.
- 18% des ménages ont été orientés vers un relogement.
- 15% ne bénéficiant pas des tarifs sociaux de l'énergie pourront y avoir recours.
- Pour 12% des ménages, le bailleur est contacté, et pour 5% une action de médiation travaux est engagée.

- 15% bénéficieront d'un accompagnement budgétaire (travailleurs sociaux des CCAS et du département) et 13 % d'un accompagnement juridique (ADIL, CLCV, autres associations de consommateurs).

Pour 12% des ménages, une prise de contact avec le bailleur permet de le solliciter pour réaliser des travaux, agir sur les équipements de chauffage, ou lui faire part de l'état du logement (mauvais état, humidité, moisissures).

La Ville de Lille mène une expérimentation sur la médiation avec les bailleurs et mobilise pour cela des associations spécialisées. Cela représente 70% des ménages de ce SLIME.

Solution proposée	Propriétaire occupant	Locataire privé	Locataire public	Hébergé à titre gratuit	TOTAL
Programme Habiter Mieux, OPAH, PIG	14%	6%	1%	-	21%
Ajustement abonnement, échelonnement des paiements	2%	9%	8%	-	20%
Relogement	-	12%	6%	-	18%
Accompagnement budgétaire	1%	6%	7%	-	15%
Demande de tarifs sociaux de l'énergie	1%	6%	7%	-	15%
Accompagnement ou conseil juridique	2%	7%	4%	-	13%
Prise de contact avec le bailleur	-	5%	4%	-	9%
Attribution d'aides financières nouvelles liées à l'énergie	2%	3%	4%	-	9%
Fonds local d'aide aux travaux	3%	3%	2%	-	8%
Aide au remplacement d'équipements domestiques	1%	2%	2%	-	5%
Médiation travaux avec le bailleur	-	3%	2%		5%
Auto-réhabilitation accompagnée	2%	1%	1%	-	4%
Nombre total de ménages concernés	602	1042	927	30	2601

D. Déploiement du programme SLIME

Comme chaque année depuis 2013, le CLER a lancé deux appels à candidature en 2017, avec remise des dossiers de candidatures au plus tard les 31 mars et 30 septembre 2017.

1. Animer le réseau des collectivités pilotant un SLIME

Le CLER a organisé un **quatrième séminaire**¹⁵ **annuel destiné aux collectivités pilotant un SLIME** et à leurs partenaires locaux. La rencontre a eu lieu le 27 juin 2017à Paris et a réuni une trentaine de participants.

En 2017, le travail de la journée a porté sur :

- La médiation avec les bailleurs, avec la présentation de l'Action Médiation Précarité Énergie menée par la ville de Lille dans le cadre de son dispositif SLIME, présentée par Hervé Frys (Mairie de Lille)
- Sous forme de travaux en groupes: mobilisation et remobilisation des donneurs d'alertes, suivi des ménages après la visite à domicile, orientation des ménages, communication à destination des ménages, médiation locataire/bailleur, santé et mal-logement.

En 2018, le séminaire a eu lieu le 18 avril 2018.

2. Outiller les collectivités déjà engagées

2.1 Une formation dédiée aux chargés de visite

Le module de formation¹⁶ « Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile de ménages en précarité énergétique » est proposé aux futurs chargés de visite par un réseau de formateurs labellisés et présents dans toutes les régions a permis depuis 2014 de former 260 stagiaires à travers 31 sessions réalisées. En 2016, les contenus de formation ont été mis à jour.

En 2017, un travail sur la différenciation des parcours et la diffusion du module (marketing, décret qualité) a été mené avec les formateurs pour leur permettre d'adapter les parcours aux profils des stagiaires. Le calendrier de la formation est disponible <u>en lien</u>¹⁷.

2.2 Développer un outil de suivi et gestion du dispositif

Le CLER a lancé auprès des collectivités le logiciel SoliDiag¹⁸ à partir du 1^{er} octobre 2017. Il vise :

- la gestion du dispositif au niveau local
- la planification des visites,
- la saisie, l'édition et l'analyse des données sociotechniques du ménage pendant et après la visite
- l'analyse des données sociotechniques du ménage permettant le calcul de gains d'énergie (en kWh et en euros) et d'eau (en m₃ et en euros) liés aux équipements installés et aux préconisations formulées pendant la visite
- l'édition de rapports destinés à la famille et aux partenaires du dispositif après la visite
- la compilation des données générant des statistiques exploitables au niveau national, notamment par l'Observatoire national de la précarité énergétique
- l'accompagnement des ménages, à savoir le suivi de leurs consommations, la qualification et le suivi du type de solution proposée
- le suivi et l'évaluation des dispositifs

¹⁵ Le compte-rendu du séminaire peut être envoyé sur demande.

¹⁶ Cette formation a été co-conçue par Croix-Rouge Insertion Idemu, l'Institut régional de formation sanitaire et social de la Croix-Rouge en Ile-de-France, Soleni du Groupe Ulisse, le Centre académique de formation continue (CAFOC) de Nantes et cofinancée par l'ADEME, la Fondation Macif et Réunica.

¹⁷ http://www.lesslime.fr/wp-content/uploads/formation-diag-socio-technique-calendrier-2018-30-10.pdf ¹⁸ Ce logiciel a été développé par le CLER, le GERES et SOLIBRI, en lien étroit avec des structures de terrain. Son développement a été financé par AG2R LA MONDIALE, l'ADEME, la Fondation Abbé Pierre et SOLINERGY.

2.3 Évaluer les dispositifs SLIME

Le présent rapport d'activité est le fruit d'un travail de compilation et d'analyse de données fournies par les collectivités au CLER. Il donne les résultats quantitatifs de leurs actions.

3. Déployer le SLIME auprès d'autres collectivités

3.1 Déploiement du SLIME par 14 nouvelles collectivités

En 2017, 14 nouvelles collectivités ont rejoint le SLIME (dont 3 ont démarré les actions en début d'année 2018). Il s'agit des conseils départementaux du Finistère, du Gard, de la Gironde, de la Mayenne, du Morbihan et de la Savoie, de Bordeaux Métropole, la Métropole Européenne de Lille, la CARENE et le CCAS de Saint-Nazaire, le CCAS de Montpellier, le CCAS de Valenciennes, la Communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud-Toulois et l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre.

Cette forte croissance du programme témoigne de l'intérêt que portent les collectivités au dispositif SLIME et de sa pertinence pour organiser la lutte contre la précarité énergétique à l'échelle locale.

3.2 Formation « s'approprier le SLIME »

Le CLER anime une journée de travail à destination des collectivités et leurs partenaires opérationnels pour les aider à construire leur dispositif local. La journée s'articule autour de temps de travail collectifs, individuels et de retours d'expériences.

En 2017, ce temps de formation a eu lieu le mercredi 28 juin.

4. Prolongation du SLIME sur la 4° période CEE

4.1 Un arrêté pour l'année 2018

Fin 2017, le SLIME a été prolongé par arrêté pour une durée d'un an, permettant aux collectivités de valoriser leurs dépenses réalisées en 2018 dans le cadre du SLIME.

Pour cette période, le CLER a signé une nouvelle convention avec CTR-OFEE permettant de couvrir leurs dépenses à hauteur de 55 à 60% (contre 50 à 55% pour les deux années précédentes).

4.2 Prolongation du SLIME pour la période 2019-2020

En juin 2018, la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC) a mené une évaluation du programme SLIME en vue de sa prolongation dans le cadre du dispositif des CEE « précarité énergétique » pour la période 2019 à fin 2020. Les résultats de la phase d'évaluation ont permis de souligner l'intérêt d'un dispositif présentant de très bons résultats et ont montré que « les outils mis en place dans le cadre du programme ont porté leurs fruits dans la lutte contre la précarité énergétique ». Cette évaluation a abouti à la prolongation du programme jusqu'au 31 décembre 2020.